

ii) Improper use of power inherent in a position which would endanger an employee's employment, undermine an employee's performance, threaten the economic livelihood of an employee, favour an employee to the disadvantage of another or in any way intimidate, coerce, blackmail, undermine, sabotage, or interfere with the career of an employee, is strictly forbidden.

iii) All sexual comments or gestures, as well as any physical contact of an objectionable or offensive nature, either on a one time basis or in a continuous series of incidents, however minor, is also forbidden. Generally, sexual harassment is behaviour that is deliberate, coercive, one-sided, unsolicited, and might reasonably be expected to cause offence, or might reasonably be perceived by the employee as placing a condition of a sexual nature on employment, assignment, or opportunity for promotion.

3. Definitions

i) Complaint: a written and signed statement alleging that an employee has been harassed by another, stating the nature of the harassment, its frequency, together with dates and times of occurrences.

ii) Il est rigoureusement interdit d'abuser du pouvoir inhérent à un poste pour compromettre l'emploi d'un employé, nuire à son rendement au travail, mettre en danger son moyen de subsistance, le défavoriser par rapport à un autre, l'intimider, employer contre lui des mesures coercitives, lui faire du chantage, saboter sa carrière ou s'y ingérer de quelque façon que ce soit.

iii) Sont également interdits toute allusion ou geste de nature sexuelle, de même que tout contact physique répréhensible ou offensant, qu'il s'agisse d'incidents isolés ou répétés, aussi mineurs soient-ils. En général, le harcèlement sexuel s'entend d'un comportement délibéré, unilatéral, non provoqué, de nature coercitive, qui peut raisonnablement porter offense, ou être perçu par l'employé comme l'imposition de conditions de nature sexuelle à son maintien dans son poste, sa nomination à un poste, ou ses chances de promotion.

3. Définitions

i) Plainte: une déclaration écrite et signée, alléguant qu'un employé a fait l'objet de harcèlement de la part d'un autre et précisant la nature des incidents, les dates et le nombre de fois que cela s'est produit.